

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué en date du 11 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORILLON Stéphanie, Maire.

PRESENTS : OLLIVIER – MAUGENET – BOCHET M – MORILLON – MORIN – DUSSEAU – PFISTER
BOCHET G – CORBIN – LOUBIERES – DESPUJOLS – MASCOTTO – BERRY – BOULANGER

ABSENTS :

EXCUSES : MAUBOURGUET

Secrétaire de séance : Gilles OLLIVIER

Monsieur Laurent MAUBOURGUET a donné procuration à Madame Sabrina MAUGENET

Ordre du jour : Approbation des PV des 2 précédentes réunions
Affectation des subventions aux associations
Cinéma en plein air
Informations et questions diverses

Ajout à l'ordre du jour en date du 13 mai 2026 :
Délégués aux commissions de la Communauté de Communes en Sud Gironde

AFFECTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est informé que toutes les associations ont remis leur demande de subvention.

Le montant prévu au Budget 2026 pour le versement des subventions est de 2 400.00 €.

En vue d'équilibrer les montants, il est proposé d'augmenter de 50.00 € les subventions des 2 associations suivantes :

- Les Nuits d'Hure
- L'association de sauvegarde de l'église Saint-Martin

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et décide de modifier le Budget 2026 par une décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

65888 – Autres - 100.00 €

65748 – Subventions de fonctionnement +100.00 €

Les subventions attribuées aux associations en 2026 sont les suivantes :

Association pêche de Meilhan sur Garonne :	70.00 €
Hure en gym :	200.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers :	70.00 €
Aviron et Sauveteurs Réolais :	200.00 €
Club de football Union Hure-Fontet :	200.00 €
Comité des Fêtes :	600.00 €
FNACA :	70.00 €
Les Hurons du canal :	240.00 €
Société de chasse :	450.00 €
Les Nuits d'Hure :	200.00 €
Association de sauvegarde de l'église Saint-Martin :	200.00 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

CINEMA EN PLEIN AIR

Une liste de films a été proposée et transmise aux conseillers municipaux.

Jérôme MASCOTTO explique le fonctionnement de l'organisation du cinéma en plein air.

Il est précisé notamment que les films doivent avoir été diffusés pendant 12 mois avant d'obtenir le visa pour être diffusé en cinéma en plein air. Par ailleurs, en fonction des films, les tarifs évoluent. Par exemple, les films des studios américains sont plus chers.

Les dates disponibles sont les suivantes :

22-23-24 juin

1-2 ; 7-14 ; 15-16 ; 19 ; 25 ; 29 ; 31 juillet

4-5 ; 25 ; 27 ; 28 ; 31 août

1-2 et 3 septembre

Le Conseil Municipal décide de proposer la date du 27 août en 1^{ère} journée de la fête locale. Le Comité des Fêtes sera contacté pour recueillir son avis.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les délégués aux différentes commissions de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Après discussion, Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants aux commissions de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde :

Commission	Titulaire	Suppléant
Finances	Sabrina MAUGENET	Jérôme MASCOTTO
Urbanisme – Aménagement du Territoire	Hélène PFISTER	Stéphanie MORILLON
Développement économique (économie/tourisme/agriculture)	Stéphanie MORILLON	David LOUBIERES
GEMAPI	Bertrand BERRY	Gilles OLLIVIER
Sport	Stéphanie MORILLON	Ludovic CORBIN
Culture	Mylène MORIN	Jérôme MASCOTTO
Bâtiments – Voirie	Gilles OLLIVIER	Bertrand BERRY
Petite Enfance – Enfance – Jeunesse	Jérôme MASCOTTO	Mylène MORIN
Action sociale – Mobilité	Sabrina MAUGENET	Justine BOULANGER
CLECT	Sabrina MAUGENET	
(Commission Locale Evaluation Charges Transférées)		

La liste établie sera présentée à la réunion du bureau des Maires de la Communauté de Communes le 21 mai 2026

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé que le ballon d'eau chaude de l'épicerie a été changé pour un montant de 241.20 €. La main d'œuvre a été réalisée par l'employé communal aidé d'un élu.

Suite à la réunion du bureau du SIVOS, il est indiqué au Conseil Municipal que le service périscolaire serait regroupé. Dans le souci de tenir compte de la baisse démographique, il est nécessaire de réorganiser le fonctionnement des services. Un groupe de travail a été créé.

La commission voirie souhaite trouver des solutions en ce qui concerne les problèmes de vitesse sur la Route des Moissons et la Route de la Paix. La Préfecture sera contactée.

Il est constaté par ailleurs de plus en plus d'incivilités.

Les potelets bleus et blancs du pont du canal situé Jean de la Moune ont été endommagés. Il va être étudié la possibilité de mettre en place des blocs pour limiter la largeur et le tonnage (installation de panneaux après publication d'un arrêté municipal).

Plusieurs véhicules occupent en permanence certains stationnements. Un courrier sera adressé aux propriétaires.

Il est défini un partage des tâches en ce qui concerne l'organisation de la maïade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,